

Table des matières

<i>Sommaire</i>	5
<i>Avant-propos</i>	7
Partie I	
Les fondamentaux	11
Titre I	
Les fondamentaux de niveau 1	13
Chapitre 1	
Les textes	15
Section I – Le processus législatif	15
§ 1. La comitologie Lamfalussy	16
§ 2. La distinction des textes de niveaux 1, 2 et 3	16
§ 3. La transposition des textes européens	17
Section II – Le catalogue des principaux textes	18
§ 1. Les questions couvertes par la régulation	18
§ 2. La colonne vertébrale de la régulation	22
Chapitre 2	
Les services	25
Section I – Les activités bancaires	25
Section II – Les activités de paiement	27
Section III – Les activités financières	30
Chapitre 3	
Les produits	37
Section I – Les produits bancaires	37
Section II – Les produits financiers	38
Section III – Les produits complexes	43
Titre II	
Les fondamentaux de niveau 2	47
Chapitre 1	
La supervision	49
Section I – Les autorités européennes de surveillance (AES)	50
Section II – La Banque centrale européenne	53
Section III – Le Conseil de résolution unique	55
Section IV – L’Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	56

Chapitre 2	
Les entités réglementées	59
Section I – Le catalogue	59
Section II – Les régimes	64
Chapitre 3	
Les infrastructures	69
Section I – Les plateformes de négociation	69
Section II – Les infrastructures post-marché.	72
Section III – Les infrastructures de marché DLT	74
Partie II	
Les thèmes	77
Titre I	
Les thèmes élémentaires	79
Chapitre 1	
La sécurité.	81
Section I – La sécurité structurelle.	82
§ 1. Le statut des professionnels	82
I. Le redressement et la résolution des établissements de crédit	82
A. Règles harmonisées	83
B. Règles uniformes	87
II. Le redressement et la résolution des contreparties centrales	89
§ 2. L'organisation des marchés financiers	89
I. Les plateformes et la négociation des transactions	89
A. Les textes MIF	90
B. La directive du 6 juin 2022	92
II. Le règlement des transactions et les infrastructures post-marché.	94
A. Les systèmes de règlement-livraison et les dépositaires centraux de titres.	94
B. Les contreparties centrales et les référentiels centraux	97
Section II – La sécurité opérationnelle	101
§ 1. La gestion et le recouvrement des prêts non performants	102
§ 2. les ventes à découvert	104
§ 3. Les agences de notation de crédit	107
Chapitre 2	
L'intégrité	113
Section I – Les abus de marché	114
§ 1. La répression administrative	115
I. Les prohibitions	116
A. Les opérations d'initiés	116
1. Notion d'information privilégiée	116
2. Actes interdits.	120
B. Les manipulations de marché	124

Table des matières

II. Les aménagements	127
A. Dérogations	127
B. Comportements et activités légitimes	128
III. Les mesures préventives	131
IV. La poursuite et les sanctions	132
§ 2. La répression pénale	135
Section II – Le blanchiment et le terrorisme	140
§ 1. Les agissements prohibés	142
I. Le blanchiment de capitaux	143
II. Le financement du terrorisme	145
§ 2. Les mesures de prévention imposées à l'échelle européenne	145
I. Le cercle des personnes assujetties	146
II. Les points d'appui de la réglementation	146
III. Les obligations essentielles	148
A. Les obligations de vigilance	148
B. Les obligations déclaratives	150
IV. L'encadrement des instruments anonymes	150
§ 3. Les mécanismes devant être mis en place par les États membres	151
Chapitre 3	
La transparence	155
Section I – L'information délivrée par les émetteurs	156
§ 1. Le règlement prospectus	156
I. Domaine	158
II. Régime	159
§ 2. La directive transparence	167
Section II – L'information due par les opérateurs de marché	170
Titre II	
Les thèmes complémentaires	175
Chapitre 1	
La protection de la clientèle	177
Section I – La protection des actifs	178
§ 1. La garantie des dépôts	178
§ 2. La garantie des investisseurs	181
Section II – La protection des investisseurs	183
§ 1. La protection dans la directive et le règlement MIF	183
§ 2. La protection dans le cadre des services financiers à distance	188
I. Les dispositions générales	191
II. Les dispositions spécifiques	192
§ 3. La protection dans les textes protégeant les actionnaires	194
I. La directive Droits des actionnaires du 11 juillet 2007	194
II. La directive OPA du 21 avril 2004	197
§ 4. La protection dans les textes régissant les OPC	200
I. OPCVM	201
II. FIA	204
III. Fonds monétaires	206

§ 5. La protection dans les textes concernant les produits complexes . . .	207
I. Les produits d'investissement packagés de détail	207
II. La titrisation	210
§ 6. La protection dans la directive « covered bonds » du 27 novembre 2019.	212
Section III – La protection des emprunteurs.	213
§ 1. Le crédit mobilier	214
§ 2. Le crédit immobilier	223
Section IV – La protection des utilisateurs des services de paiement	228
Chapitre 2	
L'impact technologique	235
Section I – Le fonctionnement des marchés.	236
§ 1. L'accès direct au marché.	236
§ 2. Les infrastructures de marché DLT.	237
Section II – Les services et les produits.	240
§ 1. Le <i>High Frequency Trading</i>	240
§ 2. L'automatisation du conseil financier	242
§ 3. Les cryptomonnaies.	245
I. Les cryptomonnaies privées	246
II. L'euro digital	247
Section III – Les émetteurs et les prestataires.	250
§ 1. Les prestataires européens de services de financement participatif pour les entrepreneurs	250
§ 2. Les émetteurs de cryptoactifs.	252
I. Les règles applicables aux cryptoactifs autres que les ARTs et le e-MTs	252
II. Les règles applicables aux <i>asset-referenced tokens</i>	253
A. Agrément.	254
B. <i>White paper</i>	255
C. Obligations des émetteurs	256
D. Avoirs de réserve	256
E. <i>Significant ARTs</i>	257
III. Les règles applicables aux <i>e-money tokens</i>	258
A. Règles générales	258
B. Règles spécifiques aux Se-MTs	259
§ 3. Les prestataires de services sur cryptoactifs	260
I. Agrément des prestataires de services sur cryptoactifs.	260
II. Obligations imposées aux prestataires de services sur cryptoactifs.	261
A. Obligations générales	261
B. Obligations spécifiques	262
III. Prestataires de services de cryptoactifs significatifs	263

Chapitre 3	
Le développement durable	265
Section I – L’information	266
§ 1. Les PRIIPS	266
§ 2. Les engagements à long terme des actionnaires.	267
§ 3. Le règlement du 27 novembre 2019	268
Section II – La taxonomie durable	271
Section III – Les indices de référence durable	273
Section IV – Les fournisseurs de notation ESG	274
§ 1. Notion et catégories de notations ESG.	275
§ 2. Fournisseurs UE et fournisseurs États tiers	276
§ 3. Accès aux activités de notation ESG	278
I. Les fournisseurs établis dans l’Union	278
II. Les fournisseurs établis en dehors de l’Union.	279
§ 4. Exercice des activités de notations ESG	281
I. Les exigences organisationnelles et de gouvernance.	281
II. Les exigences de transparence	282
III. L’indépendance et les conflits d’intérêts	283
§ 5. L’ESMA et les autorités nationales	284
Section V – Les obligations vertes européennes	285
§ 1. Les exigences requises pour l’appellation « EuGB »	285
§ 2. Les règles de transparence s’imposant aux émetteurs.	287
§ 3. Les examinateurs externes.	287
§ 4. Le rôle des autorités	289
<i>Index</i>	291